

(A) Dans tous les cas, FOURNIR : Photocopies et originaux (uniquement pour les inscriptions sur place)	Primo-inscription à l'université Paris Nanterre		Réinscription à l'université Paris Nanterre	
	Néo-bachelier	Non néo-bachelier	En accès autorisé	En accès de plein droit
Attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) (A retirer sur CVEC.etudiant.gouv.fr)	X	X	X	X
Le dossier d'inscription administrative complété, daté, signé	X	X	Uniquement ancien étudiant inscrit avant 2018/2019	
Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)	X	X	X	X
Copie n° INE (Identifiant National Etudiant) ou INA (identifiant national agricole) Ce n° est indiqué sur les relevés de notes ou certificat de scolarité ou carte d'étudiant. Et/ou n° BEA (Base Elèves Académique) Ce n° concerne les étudiants ayant passé le baccalauréat français à partir de 1995 et qui n'ont jamais été inscrits en université française. Le n° BEA est indiqué sur le relevé de notes du baccalauréat.	X	X		
Photo d'identité récente	X	X	Uniquement ancien étudiant inscrit avant 2018/2019	
Copie du certificat de participation à la Journée Défense et citoyenneté (JDC) ou le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou l'attestation individuelle d'exemption. A défaut, l'attestation de recensement pour les étudiants qui ne sont pas en possession de ces documents.	Uniquement ressortissants français de moins de 25 ans	Uniquement ressortissants français de moins de 25 ans		
Copie de l'autorisation d'inscription (Parcoursup ou e-Candidat ou Etudes-en-France...)	X	X	X	
Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite de l'année 2018/2019 permettant l'accès à la formation	X	X	X	
Copie du relevé de notes du baccalauréat (ou DAEU ou capacité en droit)	X	X		
Copie du certificat de scolarité en cas d'inscription parallèle dans un autre établissement d'enseignement supérieur : ESPE, école, autre université	X	X	X	X
(B) Pièces à fournir en fonction de la situation dont vous relevez				
Justificatif de statut de pupille de la Nation (1)	X	X	X	X
Avis conditionnel de bourse pour les boursiers (1)	X	X	X	X
Copie de la convention de cotutelle de thèse avec l'établissement partenaire (1)		X	x	X
Photocopie du contrat d'apprentissage (1)	X	X	x	X
Attestation sur l'honneur de recherche active d'un contrat d'apprentissage (1)	x	x	X	x
Copie du relevé de notes de la deuxième session des examens 2018/2019 indiquant une situation d'AJAC (ajourné autorisé à continuer)				X
Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour les étudiants qui s'inscrivent en licence et en licence professionnelle STAPS	X	X	X	X
Photocopie du Diplôme National Supérieur Professionnel de Danse pour les étudiants qui s'inscrivent en licence Humanités et danse	X	X	X	
Justificatif de statut de réfugié	X	X	X	X
Justificatif de bénéficiaire de la protection subsidiaire	X	X	X	X
Justificatif de statut de demandeur d'asile de l'OFPRA	X	X	X	X

A noter : selon votre situation, une exonération des droits d'inscription peut être prononcée au moment de votre inscription administrative sur présentation des justificatifs visés en (1).

Le paiement des droits s'effectue après la saisie informatique du dossier, à l'Agence comptable, au moment de l'inscription administrative par chèque (en euros) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'université Paris Nanterre ou en espèces (maximum réglementaire : 300,00 euros ou par carte bancaire (carte bleue, visa, mastercard). Le montant exact est communiqué le jour de l'inscription administrative.

Toute demande de paiement en trois fois est à formuler sur place jusqu'au 27 septembre 2019 (Remettre à l'agence comptable le formulaire d'autorisation d'utilisation de votre carte bancaire pour une vente à distance à télécharger sur le site Web de l'université (www.parisnanterre.fr) rubriques « Formation » puis « S'inscrire », (en formation initiale) « documents utiles à télécharger » de la rubrique « S'inscrire à l'université ».

Remettre une procuration, dans le cas où vous ne vous présentez pas personnellement pour procéder à votre inscription administrative (remplir la partie procuration dans le dossier ou lettre de procuration nominative + photocopie et original de la pièce d'identité de la personne se présentant à votre place.)

LISTE DES CATEGORIES SOCIO – PROFESSIONNELLES

10	AGRICULTEURS EXPLOITANTS
21	ARTISANS
22	COMMERÇANTS ET ASSIMILES
23	CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS
31	PROFESSIONS LIBERALES
33	CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE
34	PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES
35	PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES
37	CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE
38	INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE
42	INSTITUTEURS ET ASSIMILES
43	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL
44	CLERGE, RELIGIEUX
45	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE
46	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES
47	TECHNICIENS
48	CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE
52	EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE
53	POLICIERS ET MILITAIRES
54	EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE
55	EMPLOYES DE COMMERCE
56	PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
61	OUVRIERS QUALIFIES
66	OUVRIERS NON QUALIFIES
69	OUVRIERS AGRICOLES
71	RETRAITES ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS
72	RETRAITES ANCIENS ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE
73	RETRAITES ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
76	RETRAITES ANCIENS EMPLOYES ET OUVRIERS
81	CHOMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
82	AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
99	NON RENSEIGNE (INCONNU OU SANS OBJET)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.

Le tableau ci-dessous précise les PCS dans lesquelles doivent être codées certaines professions :

Profession	PCS
Médecin hospitalier	34 Professeurs, professions scientifiques
Interne des hôpitaux	34 Professeurs, professions scientifiques
Maître auxiliaire	42 Instituteurs et assimilés
Maître d'internat et surveillant d'externat (MISE)	42 Instituteurs et assimilés
Aide éducateur	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
Conseiller d'éducation	42 Instituteurs et assimilés
Officier et élève officier des armées	33 Cadres de la fonction publique